

## Assemblée générale extraordinaire Mercredi 21 juin 2017

### Note de préparation sur le point à l'ordre du jour : Participation dans la SCRL BIOSPACE

#### Table des matières

Question posée.....	2
Note de préparation.....	2
1. La SCRL BIOSPACE .....	2
2. La négociation.....	4
2.1 La demande de la famille MESTACH.....	4
2.2 Négociation en 2 étapes.....	5
1 <sup>ère</sup> étape : les questions éthiques.....	5
2 <sup>ème</sup> étape : la valorisation de l'entreprise .....	6
3. Planning .....	6

## Question posée

---

Intéressée par une participation citoyenne, cette coopérative familiale nous a approché pour que nous leur apportions des fonds propres en vue de terminer les aménagements de leur unité de biométhanisation. Le défi consiste surtout à conclure un pacte d'actionnaires conforme à nos valeurs, vision et stratégie. Il reste toute une analyse financière à réaliser mais peut-être en saurons-nous suffisamment pour soumettre à l'AG une décision de principe, d'y aller ou non et à quelle(s) condition(s).

## Note de préparation

---

### 1. La SCRL BIOSPACE <sup>1</sup>

L'idée de la biométhanisation sur le site de Gesves est née dans l'esprit de la famille MESTACH début des années 2000.

La famille exploite des terres dans la commune de Gesves et élève du bétail en vue de la production laitière.

Frédéric MESTACH détient le capital d'une société de construction mécanique et métallique, située sur le même site (AGRISPACE). Frédéric MESTACH exploite également une société de production de béton (BONBÉTON)

Roger MESTACH et ses fils, David et Frédéric, ont visité nombre d'installations en France, Pays-Bas, Allemagne et Luxembourg, au début des années 2000.

La SCRL BIOSPACE a finalement été créée en 2009 et le permis unique a été octroyé en mai 2011 ; les travaux ont démarré en septembre de la même année.

La famille poursuit dès le début du projet, 4 buts :

- Minimiser les coûts d'investissement grâce à la connaissance du métier de la construction et de la mécanique
- Mettre en œuvre progressivement des procédés et une gestion des intrants qui réduisent le CO2 en évitant des approvisionnements sur de longues distances et en favorisant les intrants locaux tels que les fumiers...
- Utilisation rationnelle de la chaleur avec un séchage grange (ce sera par exemple, la luzerne dont la faible exigence de la culture et la richesse en protéines en font un atout pour maîtriser les charges d'exploitations. Un fourrage riche en protéines a une incidence sur la santé du bétail et permet de restreindre des achats d'autres organiques en provenance de l'étranger ; ce qui est très bon pour l'empreinte écologique. D'autres matières peuvent être séchées telles que le maïs et la pulpe de betterave.
- La biométhanisation produit un digestat contenant de l'azote minéralisé et assimilable rapidement par les plantes lors de l'épandage. Ce digestat donne un coup de fouet à une culture ou une prairie et évite le recours aux engrais chimiques.

En résumé, BIOSPACE exploite une installation agricole qui se différencie totalement de la biométhanisation industrielle en ce sens qu'elle intègre des intrants locaux et valorise des produits du terroir.

(A lire, un article de presse en annexe de la présente note.)

Description de l'installation

---

<sup>1</sup> L'entreprise est sise à la rue de Space d'où elle tire son nom. Et donc, on attend une prononciation à la française et non à l'anglaise.

Cette unité de biométhanisation bénéficie d'un taux d'octroi de certificats verts de 3 CV par MWhé.

La production d'électricité est d'environ 6,25 GWh/an pour une puissance installée de 1 MW. Deux moteurs 400 et 600 kW sont actuellement opérationnels ; l'installation montera en puissance dès que possible pour atteindre 1.5 MW de remise sur le réseau.

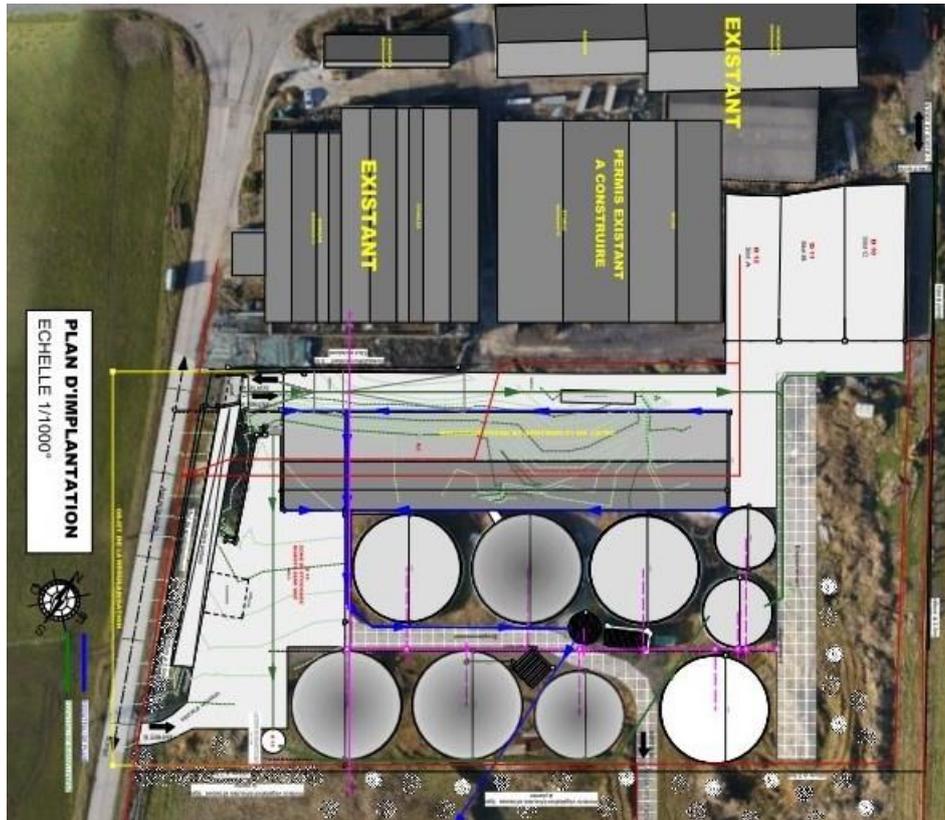
Le procédé de récupération de la chaleur est particulier car il repose sur la chaleur rayonnante et les calories présentes dans le circuit d'eau de refroidissement ; la chaleur est diffusée dans un couloir de séchage. Toute la chaleur est récupérée par la voie la plus directe possible et c'est peu courant. Aujourd'hui la chaleur n'est pas valorisée.

En ce qui concerne les intrants, environ 25% de maïs, du lisier, du fumier et des déchets de l'industrie agro-alimentaire. Ces déchets viennent parfois de loin (Hollande, France) et sont transportés en camion.

Le développement est loin d'être terminé. Pour s'en rendre compte, il suffit de comparer les images ci-après.



*Vue aérienne actuelle de l'unité*



*Plan initial*

On comprend aisément la nécessité d'un deuxième digesteur pour alimenter des moteurs plus puissants, la puissance actuelle de 1 MW sera portée dans les 3 ans à 1,5 MW, toujours avec 2 moteurs.

Par manque de volume de stockage, l'exploitant doit aujourd'hui, p. ex., privilégier des intrants en provenance de l'agro-alimentaire. L'augmentation de puissance, va également rendre plus aigu ce problème de stockage pour les intrants liquides et pour le digestat. Il devient urgent de continuer à développer l'installation comme prévu dans les plans initiaux.

## 2. La négociation

### 2.1 La demande de la famille MESTACH

Depuis peu, BIOSPACE cherche des partenariats tant dans les domaines scientifiques, agricoles que financiers.

L'entreprise présente un endettement très important vis-à-vis des associés d'une part, de façon directe (compte courant associés) ou de façon indirecte via la société AGRISPACE détenue également par la famille Mestach (compte fournisseur) et d'autre part, vis-à-vis de la Région wallonne pour le remboursement d'une subvention indûment perçue.

L'entreprise tourne, elle produit de l'électricité et génère des résultats très positifs mais le programme d'investissement est loin d'être terminé. Il faudrait encore investir près de 2 M€ pour terminer ce programme.

A bout de souffle, la famille cherche des investisseurs, elle cherche surtout des investisseurs ayant une certaine expertise du point de vue technique mais aussi, elle souhaite ouvrir son capital à la participation citoyenne. C'est dans cette optique qu'elle a pris contact avec nous

via Thierry Laureys, notre consultant chargé de nous amener des affaires (c'est déjà lui qui nous a mis en contact avec Gregory Racelle pour Ochain Energie). Nous nous sommes montrés intéressés et avons rencontré la famille Mestach à plusieurs reprises depuis octobre 2016.

## 2.2 Négociation en 2 étapes

### 1<sup>ère</sup> étape : les questions éthiques

Nous avons d'abord abordé toutes les questions éthiques pour nous mettre d'accord sur une convention d'associés. En voici les points essentiels :

- ✓ Dans le cadre d'un partenariat avec un opérateur privé, EZ compte sur la non revente de l'outil et donc, éviter la spéculation ; c'est exactement l'approche des actionnaires de BIOSPACE qui exploitent des terres agricoles et pratiquent l'élevage bovin
- ✓ EZ souhaite des partenariats avec les commune ou intercommunales ; BIOSPACE soutient activement cette démarche et informe régulièrement les autorités locales des avancées du projet ; elle entretient d'excellents rapports avec la commune.
- ✓ EZ souhaite travailler avec des partenaires qui ont une excellente expertise ; BIOSPACE s'appuie sur l'expérience de sa société sœur AGRISPACE pour la réalisation d'investissements divers (mécanique, tuyauterie, ouvrage de génie civil, ...) ; ceci permet de réduire considérablement les coûts.
- ✓ BIOSPACE s'appuie également sur l'expérience de nutritionniste pour la composition des mélanges « entrant ». BIOSPACE s'appuie également sur l'expérience de la DNF pour certains aménagements.
- ✓ EZ souhaite favoriser l'économie locale (PRIVILÉGIER LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES POUR LE TERRITOIRE CONCERNÉ). BIOSPACE veut privilégier les circuits courts pour les approvisionnements et l'évacuation des coproduits.

Cette démarche n'est pas la norme aujourd'hui mais BIOSPACE s'engage à s'y conformer dans un délai de 2 à 3 ans.

- ✓ BIOSPACE cherche surtout à valoriser la chaleur dans des circuits très courts en évitant des activités générant une logistique importante et productrice de gaz à effet de serre (à titre d'exemple : flotte de camion importante pour transporter du bois à sécher).
- ✓ Les fondateurs souhaitent un partenariat stable et sur le long terme avec EZ mais dans la perspective d'une prise de participation limitée à la minorité de blocage soit 25% des parts.
- ✓ EZ souhaite valoriser l'énergie électrique produite chez des producteurs d'énergie 100% verte ; BIOSPACE a signé un contrat avec un fournisseur d'énergie dans des conditions économiques très correctes pour la valorisation des kWhr produits ainsi que le paiement des certificats verts générés ; ce contrat pourra évidemment être revu à l'échéance.
- ✓ BIOSPACE souhaite trouver en EZ, un partenaire non seulement financier mais apportant une expertise, une réflexion, des contacts en vue de développer des avancées technologiques pour valoriser les produits de la méthanisation et accroître la valeur ajoutée locale.

Cette réflexion est l'élément fondamental de l'intérêt de BIOSPACE pour une entrée de EZ au capital de la société.

- ✓ La collaboration avec EZ peut également induire des retombées positives indirectes sur la société AGRISPACE et l'économie locale. Car en effet, AGRISPACE a acquis lors de la construction de l'unité de biogaz, une solide expérience qui peut être valorisée.
- ✓ Le trio constitué par EZ, BIOSPACE et AGRISPACE est une solide vitrine du savoir-faire local. Si des développements ultérieurs sont ajoutés dans le cadre de la valorisation de la chaleur et des coproduits, ce plus pourrait peut-être être valorisé plus largement en termes de territoire géographique.

## 2<sup>ème</sup> étape : la valorisation de l'entreprise

L'analyse des chiffres de l'entreprise ne pourra commencer que dans 2-3 semaines, lorsque les comptes annuels 2016 seront arrêtés. Nous étudierons les comptes de manière détaillée avec l'aide d'un réviseur d'entreprise afin de valoriser l'entreprise au plus juste prix.

Nous disposons de quelques chiffres, qui nous ont permis de nous rendre compte du potentiel de l'entreprise, mais aussi de quelques problèmes qu'il faudra discuter en profondeur.

Parmi les points positifs, nous avons relevé que, dans l'hypothèse d'une participation au capital, EZ pourra compter sur un dividende dès le 1<sup>er</sup> exercice.

Par contre, nous relevons un point négatif de taille, ce sont les dettes élevées de l'entreprise (en grande partie vis-à-vis des associés) qui donnent un taux d'endettement excessif. Les fonds propres (FP) doivent être augmentés afin d'équilibrer ce ratio Endettement net / FP, et bien entendu, nous devons négocier pour que ces FP ne soient pas seulement renforcés par les apports EZ mais aussi par des apports des associés actuels.

Etant tenus à une certaine confidentialité, nous ne pouvons pas exposer de chiffres dans la présente note, par contre, nous pourrions discuter autour de chiffres lors de l'AGE, ces chiffres seront des ordres de grandeur donnés sous réserve d'inventaire.

## 3. Planning

Tâche	Échéance
1. AGE du 21/06 : accord sur la continuation des négociations	21/06/2017
2. Évaluation de la valeur de l'entreprise (Analyse des chiffres, rapport d'un réviseur d'entreprise)	15/08/2017
3. Négociation sur l'apport d'EZ en fonds propres + finalisation d'une convention des actionnaires.	15/09/2017
4. AG extraordinaire EZ pour décider d'investir ou non dans BIOSPACE.	2 <sup>ème</sup> quinzaine de septembre 2017.

# 2014, odyssée de Biospace

Fouetté par les vents, quand la pluie y tire ses rideaux, tout devant le paysage a le regard figé et parfois hagard. Les chemins tentent, tentaculent et se noient presque au détour des virages. C'est Gesves, en haut comme un plateau offert au ciel que sans ciller il regarde. C'est ici, un peu au bout de la route, que s'étendent les exploitations agricoles de Roger, David et Frédéric Mestach ainsi qu'AgriSpace, la société de Frédéric, qui construit des étables et des citernes à liser. Mais c'est aussi le berceau du projet Biospace. Derrière cette coopérative, une famille d'agriculteurs qui a décidé de se lancer dans la biométhanisation. Par diversification, souci d'obtenir une meilleure autonomie protéique et pour déjà se projeter vers 2020 et son objectif de 20% d'énergies renouvelables en Wallonie.

MARIE-FRANCE VIENNE



Biospace à Gesves

Si le projet de centrale de biométhanisation a commencé dans le courant de l'année 2008, l'idée avait déjà germé dans l'esprit de la famille Mestach près de 15 ans auparavant après qu'elle eut visité une première fois des installations au Luxembourg voisin qui, non seulement existaient toujours plusieurs années plus tard, mais s'étaient en plus développées. Après de nouveaux déplacements cette fois-ci en France, en Allemagne et aux Pays-Bas, la famille Mestach se lance et fin 2009, constitue une SCRL. Roger Mestach et ses fils, David et Frédéric, examinent les possibilités au niveau de la puissance, des techniques existantes, des investissements nécessaires et des aides dont ils peuvent disposer.

## Adam et Gesves

Les demandes d'autorisation sont introduites au niveau de l'urbanisme en 2010 et le permis unique est octroyé le 19 mai 2011. Les travaux débutent en septembre de la même année. Grâce à leur expérience dans le domaine de la construction, ils effectuent une grande partie des travaux eux-mêmes. Il leur fallait aussi trouver une solution pour obtenir et valoriser au mieux les certificats verts en mettant en œuvre des procédés qui économisent le CO<sub>2</sub>. En effet, la CWaPE fixe des critères pour l'utilisation de la chaleur tenant compte notamment du type de matière entrante et de la distance parcourue par cette matière. Ainsi, si l'emploi de liser est privilégié par rapport au maïs, aller le chercher à 200km réduira le nombre de certificats. De même, si la chaleur issue de la cogénération du gaz peut être valorisée, le nombre de certificats est augmenté. Après avoir d'abord songé à se lancer dans un projet de construction de serres avec des fraises, ce qui constituait un tout autre métier, ils ont opté pour une utilisation plus rationnelle avec un séchage grange.

## Le panse donc je suis

La centrale fonctionne comme une véritable panse de vache, avec les mêmes bactéries qui sont présentes dans l'estomac de l'animal, explique Frédéric Mestach, et ce qui est introduit à l'intérieur du digesteur se fait digérer et libère le méthane. Tout est recréé dans les mêmes conditions: 38°C (température mésophile), température corporelle de la vache, et absence d'oxygène. Des mélanges tournent régulièrement et de ce fait le biogaz (CH<sub>4</sub>) est libéré, constitué à +/- 55% de CH<sub>4</sub>, 43% de CO<sub>2</sub>, 1% de O<sub>2</sub> et de gaz divers pour le reste. Le gaz est stocké dans un dome qui fait office de tampon pour réguler la production. Il est ensuite envoyé vers un groupe de cogénération qui produira de l'électricité, elle-même renvoyée sur le réseau tandis qu'une partie est à destination de l'utilisation personnelle. Quant à la chaleur, obligée d'être valorisée, elle sera

envoyée vers un séchoir à fourrage. Ce sera de la luzerne dont la faible exigence de la culture et la richesse en protéines en font un atout pour maîtriser les charges des exploitations.

## Séchoir à luzerne

La luzerne garantira une meilleure qualité de fourrage. Le gros avantage, explique Frédéric Mestach, c'est qu'une fois la luzerne fauchée, elle sera laissée sur le champ un jour et demi maximum. Elle sera donc encore fraîche quand elle sera ramassée et disposée dans le séchoir. Les feuilles contenant les protéines resteront attachées aux tiges, ce qui n'est pas le cas lors du séchage mécanique où l'on ne récolte que 30 à 50% des feuilles, engendrant une perte des protéines. Outre une qualité de fourrage supérieure, ce procédé permet de diminuer le nombre de passages sur le champ, par conséquent les frais mécaniques puisqu'il n'est pas besoin d'aller pironnetter ou andainer. Un bon fourrage riche en protéines aura une incidence sur la bonne santé des bêtes et permettra de restreindre les achats de soja en provenance, par exemple, du Brésil. Ce qui est très bon pour l'empreinte écologique, souligne Frédéric Mestach. En plus de la luzerne, Biospace envisage également de sécher le maïs et la pulpe de betteraves. Donnée aux bêtes, elle permet de diminuer le risque d'acidose.

## Coefficient infuse

Le moteur de production d'électricité a une puissance de 400kWh. A raison de 8.000h/an cela représente donc une production annuelle d'électricité de 3.000.000kWh. Au niveau de la production de chaleur, le moteur de 400kWh produira in fine un équivalent chaleur de 350.000 litres de mazout/an. Le procédé mis en œuvre dans Biospace est assez unique en son genre, explique Frédéric Mestach puisqu'il utilise la chaleur rayonnante, qui est diffusée dans un couloir, et celle de l'eau qui entoure le moteur. Toutes les déperditions de chaleur du moteur sont donc récupérées.

## Un digestat d'avantages

La biométhanisation produit aussi un digestat dont les teneurs en N, P, K total ne bougent pas. Cependant, l'azote, initialement sous forme organique, se retrouve majoritairement sous forme ammoniacale qui est plus facilement assimilable par les cultures. En effet, lors de la digestion, l'azote est minéralisé (sous forme d'ammonium) et de ce fait, devient plus assimilable par les plantes lors de l'épandage. Parfait, poursuit Frédéric Mestach si l'on souhaite donner un coup de fouet à une culture ou une prairie sans avoir recours au chimique.



Frédéric Mestach devant la chaudière et une table de refroidissement

## C'est le Watt qu'ils préfèrent

Mais la vie d'un biométhanisateur wallon n'est pas un long fleuve tranquille, surtout au tournant des années 2010. Il était en effet prévu que le certificat vert, qui était à l'époque d'un montant de 85€, allait, selon la CWaPE, baisser graduellement en une dizaine d'années. Ce qui aurait permis aux biométhaniseurs wallons d'ajuster leurs plans financiers. Or, au lieu de diminuer en dix ans, il a chuté en l'espace de deux ans, regrette Frédéric Mestach. Le prix de vente du MWh est passé de 52 à 39€ euros et celui des certificats verts de 85 à 65€. Ce qui change tout à fait la donne au niveau de la rentabilité. Avec, en plus, une augmentation du prix des intrants, la situation est vite devenue inconfortable, du moins en Wallonie où 1 MWh produit rapporte 130€. Trop juste pour couvrir les frais de fonctionnement et de personnel. En Flandre, les revenus par MWh sont de 185€. En France, de 190€. Et de 200 à 250€ en Allemagne. Et le constat est là, froid: les biomé-

thaniseurs arrivent sous le seuil de rentabilité. C'est ainsi qu'en septembre 2013, ils se regroupent pour tirer la sonnette d'alarme et envoient une lettre ouverte afin de sensibiliser les politiques à leur situation. L'objectif est quand même d'arriver en 2020 avec 20% d'énergie renouvelable, rappelle Frédéric Mestach, pour qui il est essentiel de maintenir ce secteur en bonne santé, sous peine de décourager ceux qui souhaiteraient se lancer dans l'aventure. Cela deviendra compliqué de motiver d'autres personnes à mettre une stratégie en place pour remplir cet objectif. Lui et ses collègues attendent plus de revenus pour développer des installations stables, viables et leur permettre de se procurer des intrants proches de leurs installations. Il faut valoriser ce qu'il y a en Wallonie, eu égard au bilan CO<sub>2</sub>.

## FEBA en haut

Les installations wallonnes de biométhanisation espèrent une éclaircie, pour dégager plus de revenus. Cela leur permettrait d'acheter plus facilement les matières premières dont elles ont besoin. Entretemps, les biométhaniseurs belges se sont regroupés pour fonder la FEBA (Fédération des Biométhaniseurs Agricoles) dont les statuts sont sur le point d'être finalisés. Frédéric Mestach insiste sur la spécificité agricole qu'il veut absolument dissocier de ce qui est biométhanisation industrielle. Une toute autre logique, précise-t-il. La Wallonie reste le parent pauvre de la biométhanisation mais Frédéric Mestach ne voit certainement pas l'avenir en noir. Il note quelques signes encourageants pour le secteur et compte bien poursuivre son projet dont le schéma inévitte est quasiment unique puisqu'on ne le retrouve qu'à Tongres. Sauf que Biospace, lui, séchera du fourrage et valorisera un produit agricole du terroir. Et en cela il sera bien le seul.



L'un des deux moteurs

**NUTRILOR**  
NUTRITION, SANTÉ ANIMALE

**NUTRIBLOC HERBAMAX**  
Spécial pâturage - Valorisation de l'azote soluble

**Diminution des risques de mammites**

**Meilleure fécondité**

**Optimisation de la production laitière**

**Diminution des risques d'entérotœxiémie**

**Nutribloc Herbamax apporte :**

- un noyau de plantes qui capte et valorise l'excès d'ammoniaque dans le rumen
- de l'argile destinée à ralentir le transit

**du magnésium « apprêtant »** grâce au procédé Senolac

- un dosage idéal en minéraux et oligoéléments (Sélénium, Iode, Cuivre, Zinc)

**PROMO**  
du 15/03 au 30/04/2014

**11+1 GRATUIT**

**NOUVEAU**

**NUTRILOR**  
NUTRITION ANIMALE

Une équipe de nutritionnistes à votre disposition

Nicolas LEROY 0033 (0)478/545524	Mathieu DEOSTER 0033 (0)468/979766
Daniën CATECOIRE 0033 (0)479/523396	Pierre LALOIX 0033 (0)475/550443
Romain DE BUI 0033 (0)497/553506	Mathieu BUIET 0033 (0)497/883294

**41+4 GRATUITS**

99988567/1114 mt

**SCHMITZ**